

surpris dans son oeuvre ténébreuse, se rue sur la malheureuse, la prend à la gorge, la jette à terre et l'étrangle. Puis, dans l'affolement du meurtre, il s'acharne sur ce corps palpitant et le frappe de trois coups de couteau-poignard. Cruauté gratuite et inutile, du reste; d'après le témoignage du médecin, la strangulation avait suffi à déterminer la mort.

Le chien a été tué en voulant défendre sa maîtresse.

Pas de traces d'effraction. Pas de pesées sur la portes extérieures. L'assassin a dû se glisser dans la maison avant la fermeture.

Mobile du crime: le vol.

L'assassin s'est emparé d'une somme importante, cent mille francs, selon qu'en ont déposé monsieur et madame Delorme, cette dernière née Letellier, l'un gendre, l'autre fille de la victime.

Quel est le coupable?

On se trouve en face de deux hypothèses: ou l'assassin est un professionnel? Ou bien l'assassin, criminel par occasion, est un familier de la maison?

#### DEUXIEME NOTE.

"Sèvres, 12 mai."—L'assassin est-il un professionnel? Faut-il chercher le meurtrier de la veuve Letellier parmi les rôdeurs de barrière, cambrioleurs, dévaliseurs de maisons de campagne, repris de justice et autres gens sans aveu, qui exploitent les banlieues de Paris?

J'opine à écarter cette hypothèse jusqu'à nouvel ordre. Les malfaiteurs de profession ont une façon à peu près uniforme de procéder, une méthode "sui generis," une sûreté de main qui font défaut ici.

La vieille dame a été étranglée par des doigts inexpérimentés. On a constaté, sur sa gorge, de nombreuses ecchymoses faites au hasard. Le meurtrier en était certainement à son coup d'essai. Il a tâtonné et il ignorait l'endroit précis où l'on serre la vis, comme ils s'expriment, pour boucher passage à l'air vital. Le moindre rôdeur lui en re-

montrerait sur ce point. La maladresse avec laquelle on a usé du couteau-poignard me semble également concluante.

D'autre part, toute proie est bonne aux cambrioleurs; ils font, d'ordinaire, main basse sur tout ce qui se trouve à leur portée.

Ici, rien de semblable.

Les meubles n'ont pas été fouillés. Il n'a disparu ni linge, ni argenterie, ni quelque objet que ce soit. La vieille dame avait déposé ses bijoux et sa montre sur la table de nuit; on les a retrouvés intacts. Seule, l'armoire à glace a été ouverte, avec la clé qui se trouvait dans la poche de la robe de la victime. Dans cette même robe, jetée sur un fauteuil, l'assassin a respecté une somme de cent vingt francs d'or enfermés dans un porte-monnaie. Il ne s'en est pris qu'à l'armoire. La veuve Letellier y avait déposé, la veille, cent mille francs que lui avait fait tenir son avoué, maître Poitevin.

Les cent mille francs ont disparu.

L'assassin était donc au fait de cette rentrée de fonds inusitée; il en connaissait, ou du moins il en soupçonnait, la cachette.

La servante, couchée à l'étage supérieur, lisait un roman-feuilleton. Sa lecture s'est prolongée jusqu'à une heure du matin. Elle prétend n'avoir rien entendu. Si le chien avait aboyé, affirme-t-elle, le bruit serait parvenu à ses oreilles et lui aurait donné l'éveil.

—Pourquoi le chien Black a-t-il failli à son devoir de gardien vigilant? L'assassin a-t-il commencé par le tuer avant qu'il ait pu aboyer l'alarme? Ou plutôt, le caniche connaissant de longue date l'homme, ne l'a-t-il pas accueilli en ami?

En ce cas, seconde hypothèse, l'assassin est familier de la maison.

#### TROISIEME NOTE

"13 mai."—L'assassin est-il un familier que l'occasion a fait criminel?

J'englobe sous cette rubrique tous ceux qui, à un titre quelconque, fréquentaient la maison de la veuve et y avaient libre accès: fournisseurs, amis, parents.